

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Cigeo-les-opposants-font-a-nouveau-plier-le>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Campagnes et mobilisations nationales > Projet Cigéo à Bure : non à l'enfouissement des déchets radioactifs ! >
CIGEO/Bure - Actualités de campagne > **Cigéo : les opposants font à nouveau plier le gouvernement**

5 décembre 2014

Cigéo : les opposants font à nouveau plier le gouvernement

Après avoir tenté en vain de glisser le projet Cigéo (projet d'enfouissement des déchets radioactifs en couche géologique profonde) dans le projet de "loi de transition énergétique pour la croissance verte", le gouvernement a tenté de le faire passer en douce au sein du projet de "loi pour la croissance et l'activité". Grâce à la mobilisation des opposants au projet, le gouvernement a été à nouveau contraint de reculer.

Il aurait été inacceptable que les prochaines étapes et la définition de ce projet soient votées au détour d'une loi fourre-tout. La question des déchets radioactifs est trop grave et mérite un vrai débat de société.

Devant la volonté répétée du gouvernement de faire l'économie d'un tel débat et d'imposer coûte que coûte le projet d'enfouissement des déchets radioactifs, le Réseau "Sortir du nucléaire" reste vigilant : après la loi de transition énergétique et la loi Macron, le projet Cigéo refera-t-il surface au détour d'un autre projet de loi ?

Dangereux, absurde et ruineux, le projet Cigéo doit être abandonné. Pour éviter d'avoir à gérer pendant des millions d'années l'héritage toxique des déchets radioactifs, l'urgence n'est pas de chercher à tout prix à les glisser sous le tapis, mais bien d'arrêter d'en produire.

COMMUNIQUE Coordination BURESTOP - 5/12/2014

www.burestop.eu

Bonne nouvelle, l'opposition des associations porte ses fruits ! Cigeo/Bure serait retiré du projet de loi Macron

Une première tentative de passage en force du projet de stockage souterrain des déchets nucléaires Cigéo dans la loi de Transition énergétique a été neutralisée printemps 2014, face au tollé provoqué

au sein de nombreuses associations et organisations.

Les deux amendements PS et UMP déposés à l'automne lors des discussions parlementaires sur cette loi ont été rétoqués. Un petit effort encore et le gouvernement va enlever l'article 72, consacré à Cigeo, du projet de loi Macron !

Vigilance toutefois, les amendements scélérats peuvent réapparaître lors du passage au Sénat de la Loi de transition énergétique...

L'enjeu pour les opérateurs du nucléaire ?

Donner un feu vert rapide à Cigeo, avec une phase soi-disant pilote qui permettrait la construction d'une INB (Installation nucléaire de base) rapidement, SANS passer par le dispositif prévu par la Loi de gestion de 2006, à savoir une loi sur la réversibilité en 2015.

Une seule solution : Déchets nucléaires, arrêter d'en produire, surtout ne pas enfouir !

Revue de presse

Les déchets radioactifs tentent de refaire surface dans la loi Macron, en vain

Le Monde.fr - 04.12.2014 - Par Pierre Le Hir

Chassés par la porte de la loi sur la transition énergétique de la ministre de l'écologie, Ségolène Royal, les déchets radioactifs ont tenté de revenir par la fenêtre dans le projet « pour la croissance et l'activité » du ministre de l'économie, Emmanuel Macron. Parmi les 107 articles de ce texte qui doit être présenté en conseil des ministres le 10 décembre, s'en était glissé un, le 72e, qui portait sur la création du Centre industriel de stockage géologique (Cigéo) de ces rebuts nucléaires.

Mais la colère des opposants au projet et des écologistes semble avoir porté ses fruits. Selon Libération, le ministre de l'économie a finalement décidé de retirer de son projet de loi le texte polémique. « Il faut une loi spécifique sur les déchets nucléaires. Cigéo n'a rien à faire dans le projet de loi [Macron] », avait tweeté, mercredi 3 décembre, Denis Baupin, vice-président (EELV) de l'Assemblée nationale. Dans la soirée, Emmanuelle Cosse, secrétaire nationale d'EELV, s'est dit « satisfaite » du retrait de la Cigéo de la loi Macron.

80 000 m3 de résidus à haute activité

Le projet Cigéo, porté par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), vise à enterrer pendant des millénaires, dans le sous-sol de la commune de Bure (Meuse), à 500 mètres de profondeur, les 80 000 m3 de résidus à haute activité et à vie longue produits par le parc électronucléaire français.

Le planning initial, fixé par une loi de 2006, prévoyait une demande d'autorisation de construction en 2015, pour une mise en service en 2025. Mais, à la suite du débat public de 2013, qui a conclu à des délais trop courts et à la nécessité de tests « grandeur nature », l'Andra a revu son calendrier. L'exploitation du site commencera en 2025 par une « phase industrielle pilote » de cinq à dix ans.

Il était aussi prévu que le Parlement soit saisi d'un projet de loi sur la « réversibilité » de ce confinement souterrain, c'est-à-dire sur la possibilité, pour les générations futures, d'en retirer les colis radioactifs. L'article 72 de la loi Macron, qui prévoyait la procédure d'autorisation et le nouveau calendrier de l'installation, portait précisément sur la définition de cette réversibilité. Il introduisait même la nécessité d'une nouvelle loi – jusqu'ici non prévue –, après la phase industrielle pilote. C'est

donc le Parlement qui, à l'horizon 2030 ou 2035, aurait finalement eu la main sur la poursuite ou non du projet. Un gage de transparence, dans un dossier qui en manque pour l'instant singulièrement, notamment quant à son coût : estimé en 2005 à 16,5 milliards d'euros, il a été réévalué en 2009 à 36 milliards d'euros et la facture finale n'est toujours pas connue.

« Cimetière radioactif »

Pour autant, que diable venait faire les déchets nucléaires dans un texte législatif consacré à la croissance ? « La mise en exploitation du centre de stockage, fait valoir le ministère de l'économie, représente un projet à même de générer une activité industrielle et de génie civil de très grande ampleur, dont l'ordre de grandeur en emplois est de 100 000 équivalent temps plein par an. » Un gisement propre à faire reculer le chômage... si l'Andra ne chiffrait en réalité entre 600 et 1 000 le nombre d'emplois créés pendant les cent ans d'exploitation. Un mécompte qui, émanant des services de Bercy, laisse perplexe.

Pour les opposants à ce « cimetière radioactif », l'inscription du projet Cigéo dans cette loi très vaste était une façon de noyer la question des déchets radioactifs. « L'Etat ferait ainsi l'économie du débat parlementaire », proteste la coordination BureStop, qui avait dénoncé une nouvelle « tentative de passage en force » et demandait « le retrait de cet article ». Un argument qui a été visiblement entendu par le ministère de l'économie.

Libération - 4/12/2014

L'article concernant le projet d'enfouissement ne devrait finalement pas figurer dans le projet de loi du ministre de l'Economie présenté mercredi prochain.

Au deuxième coup, ça n'a pas marché non plus. Selon nos informations, le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, a décidé de retirer de sa future loi sur la croissance et l'activité toute mention sur le stockage géologique des déchets radioactifs, ouvrant la voie au projet Cigéo à Bure (Meuse). L'article 53 de l'avant projet de loi ne figurera pas dans le texte final. « Il est supprimé dans la version préparée pour le conseil des ministres » de mercredi prochain, affirme-t-on jeudi à Bercy.

En juin, le gouvernement avait déjà tenté de glisser en douce ce projet dans la loi sur la transition énergétique portée par Ségolène Royal. Les écologistes avaient rué dans les brancards et fait reculer la ministre de l'Ecologie.

Depuis plusieurs jours, les dirigeants d'Europe Ecologie-Les Verts faisaient monter la pression sur Bercy, menaçant, comme une partie des socialistes, de ne pas voter la loi Macron si Cigéo y figurait. Le ministre de l'Economie les a reçus à déjeuner la semaine dernière et finalement abdiqué lui aussi. « C'est une preuve d'intelligence », se félicite le député vert Denis Baupin.

TOUTE LA REVUE DE PRESSE : <https://burestop.free.fr/spip/spip.php?article625>